

La forêt le 4. Ventose an 12.

1804

La Forêt - Landemeau

- enquête an 12

- Chapelle 1813 { La Toir
 ou Divy

- état de Bois { La Toir
 ou Divy

La forêt le 4. Vento/se au 12.

1804

Monsieur



Conformément à la v^{te} détermination
de M^{rs} les Vicaires Généraux
le Patron de mon Eglise succursale St
Etienne Evêque de S. J'ai 500. ans
dont 400. Communians plus ou moins. un
seul prêtre suffit pour la desserte. même
même et souvent font quartier (sont en
Louis Caradee né à Verdun le 15. may
1753. et prêtre de St Paul de Léon le
12. mars 1765. Confesseur de l'Evêché
de Rennes depuis 1769 le 5. mars jusqu'à
la même époque 1791. Je suis le seul
prêtre de cette Communauté j'ai si in-
sollement le 24. crivoise dernier.
Voilà la vérité. et faire
Respect Votre serviteur. L. Caradee
Caradee dépeignant de la force

fort? 4 mars 1813



Bernard.

La forêt n'a pas de Chapelle. J'ouïs H. Divy jadis la trêve,
Depuis M^e-même succursale, je ne sais comment la considérer
vous savez que la suppression a été annoncée et c'est en consé-
quence que je fournis dans le temps un inventaire de son
mobilière pour être déposé au secrétariat de l'évêché en compé-
rité d'une lettre de Quimper date 25 g^{bre} 1808. Signé L. Glorieux
Secr. il paroît évident que cette suppression n'a pas eu de
suite, que H. Divy est encore succursale à vous et qu'ainsi votre
lettre du cinq courant ne la regarde pas, j'ai pu avoir
vous en faire mention dans la Grande du Collatéral. La
conservation de cette Église m'intéresse infiniment le Collatéral,
ce qui à Dieu ne plaise, il seroit impossible de la faire verser

que sous une moindre denomination. Il est en bon état, bien
fournie, fort propre et commode pour le peuple. aussitôt après
votre autorisation que je sollicitai alors, Mgr. étant absent,
j'y fais les fonctions ^{pastorales} comme à la forêt, chef lieu, j'y
viens la messe tous les premiers dimanches. Car il seroit très-
pénible de venir constamment de St. Divy à la forêt pour tous
les besoins spirituels, il le seroit autant d'aller de la forêt à
St. Divy. La distance étant considérable. Il seroit donc très-
à désirer que ces deux églises subsistent, quoique le peuple de
la forêt soit bien meilleur, plus docile, très-généreux. St. Divy
ne laisse pas d'être bon

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect

C. Bessière

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur A. J. Percey-Darnault
forêt.

Etat des biens et revenus des fabriques des paroisses

noms des paroisses	biens ruraux	maisons	valeur Capitale	produit annuel	rentes restituées	rentes par legs et fondations	rentes de fondations	Charges	revenu net	observations
La forêt.	7 articles	Deux	2420	126	néant	néant	1	20 francs	106	je rends compte de La forêt et de St. Divy jadis la trêve et autre plusieurs j'en rends, dis je, compte d'après l'avis de m^r. Le curé du canton qui m'y a engagé puisque je desservais l'un et l'autre endroit. Les charges dont est mention soit La contribution foncière qui monte à La forêt à dix francs et à St. Divy à cent quinze. Le reste des charges sus mentionnées est pour la dette des fondations A. J. péron desservant La forêt et St. Divy
St. Divy	14 articles	Deux	9980	966	néant	néant	8	159 f.	227	